



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 23 janvier 2019

Étaient présents : M. VAN VOOREN Cédric, Maire.

MM. et Mme HERVÉ Michel, POISSONNEAU Claude, MURZEAU Arnaud, BOUHATMI Nadia, Adjoints.

MM. et Mmes BARILLÈRE Jean-René, CHEVALIER Fabienne, COTTENCEAU Marylène, MASSON Bruno, DEROUINEAU Linda, TIJOU Liliane, ROBIN Franck, Conseillers municipaux.

Excusés : Mme. CHOIMET Valérie, Adjointe, M. SABATINI Ange, Conseiller municipal.

Absents : Mmes et M. BERTRAND Séverine, LOPES Véronique, PORTAL Michel, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme TIJOU Liliane

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 12 décembre 2018, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et procède à l'examen de l'ordre du jour. Au chapitre *Personnel* est ajouté « Mise à disposition d'un agent communal ».

I. FINANCES

- Tarifs des encarts publicitaires pour les deux bulletins municipaux

Le Conseil Municipal décide d'adopter de nouveaux tarifs pour les différents types d'encarts publicitaires qui sont insérés dans les deux bulletins municipaux, publiés en janvier et juillet de chaque année.

Tarifs pour une parution :

En quatrième de couverture :	- une demi-page :	340 €
	- un quart de page :	210 €
En 2 ^{ème} de couverture :	- un quart de page :	180 €
	- un huitième de page :	110 €
En pages intérieures :	- un quart de page :	150 €
	- un huitième de page :	90 €

Précision : une remise de 10 % sera effectuée si l'entreprise a fait le choix de publier son encart dans les deux bulletins municipaux.

A ce jour, les recettes perçues pour les encarts publicitaires sont de 4 644,00 €.

II. URBANISME

- Création d'un nouveau numéro de voirie

Suite à la construction d'une nouvelle habitation sur la parcelle cadastrée n°AH 137, rue d'Anjou à Vezins. Monsieur et Madame Jean-Paul SECHET, propriétaires, ont fait une demande auprès de Monsieur le Maire, afin qu'un numéro de voirie leur soit attribué. Le Conseil Municipal décide d'attribuer le numéro 31 à cette nouvelle construction.

III. PATRIMOINE

- Acquisition d'une parcelle « Chemin du Mètreau »

Dans le cadre des projets de création des bassins de rétention et d'éco-pâturage, Monsieur le Maire explique que des négociations ont eu lieu avec Monsieur Gérard BRAULT, afin d'obtenir sa parcelle cadastrée n°AI 09, située chemin du Mètreau à Vezins. La superficie du terrain est de 394 m².

La proposition d'achat au prix de 150 € a été acceptée par Monsieur BRAULT.

Les frais d'acte notarié et de bornage seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve l'acquisition de la parcelle.

- Compte rendu de la réunion du 18/01/2019 pour le projet de la future gendarmerie

Monsieur VETTER, architecte, a présenté aux élus ainsi qu'aux gendarmes présents, le projet définitif de la nouvelle gendarmerie de Vezins. Il a annoncé que le Service des Affaires Immobilières de la Gendarmerie demandait qu'un mur plein de 2.20m soit construit autour de la nouvelle Gendarmerie. Monsieur le Maire ainsi que les élus présents ont demandé que cette requête ne soit pas retenue puisque la demande initiale prévoyait une simple clôture de 1.60m. En effet, les normes ont évolué mais 2 ans après que le cahier des charges ait été remis à la Municipalité. Cette exigence remet en cause la viabilité financière du projet car cela représente un coût supplémentaire de 150 000 €. Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude POISSONNEAU, Adjoint au Patrimoine, que cette opposition de la Municipalité soit bien notifiée dans son compte rendu. Celui-ci sera envoyé à l'architecte ainsi qu'aux Services des Affaires Immobilières.

De plus, Monsieur le Maire, demande que Monsieur POISSONNEAU, adresse un courrier à l'attention de la direction des Affaires Immobilières pour émettre un avis négatif sauf si celui-ci consent à une revalorisation de leur subvention de construction (308 640 €) ainsi que du loyer annuel (97 060 € TTC), qui à ce jour, ne prend pas en compte cette nouvelle norme.

- Lancement des ordres de service et bons de commande

Fonctionnement

TRAVAUX	DATE DE LANCEMENT
Coulée des douves curage bac de rétention + broyage des berges	Juin 2019
Fuites salle de sport + peinture	Juin 2019
Robinet cimetière	Juin 2019
Rue Pierre Perrier, reprofilage des fosses avec finition bicouche	Juin 2019
Reliures des états civils	Juillet 2019
Remplacement pourtours de la MCL	Juin 2019
Fuites salle de sport + peinture	Juin 2019
Terrain stabilisé, arrachage de haie	Juillet 2019
Réparation pompe puits du cimetière	Juillet 2019
Remplacement puit de lumière dans la courside de l'école	Juillet 2019
Carrelage périscolaire	Août 2019
Aération sablage terrain de foot	Octobre 2019
Couverture Mairie	Octobre 2019
Pilier de l'église	Octobre 2019

Investissement

TRAVAUX	DATE DE LANCEMENT
Création air de jeu et parkings	
Toilette sanisette (surplus)	
Organigramme contrôles d'accès (surplus)	
Chemin rue du Parc, enrobée	Juin 2019
Place de la Mairie	Juillet 2019
Stores occultants Maison des Associations	Juillet 2019
Ecole publique aménagement cour	Juillet 2019
Portail bibliothèque	Juillet 2019
Toiture sanitaire vestiaire de foot	Juillet 2019
Remplacement préau de l'école publique	Août 2019
Pots de fleurs	Octobre 2019
Parvis de l'église, dessouchage des arbres et terrassement	Octobre 2019
Climatisation Mairie	Octobre 2019
Total :	

Fonctionnement

TRAVAUX	DATE DE LANCEMENT
Produits phytosanitaires et terreau (EDP)	A lancer
Terrain de foot gazon	A lancer
Terrain de foot, fertilisation	A lancer
Etang de l'Uzellière, broyage des berges	A lancer
Lonssement de la Gaggerie, taille de la haie des charmes	A lancer
Plombiers / électricité M.C.L. Salle Annexe, Restaurant Scolaire	A lancer
Electricité pour le four de la cantine	A lancer
Restauration porte église	A lancer
Curage des fossés (chemin du Mètreau)	A lancer
Réfection trottoir rue des Charmes	A lancer
Réparation balayeuse	A lancer
Vérification périodique des installations électriques et gaz	A lancer
Contrat d'entretien - chauffage et ventilation	A lancer
Ventilation local théâtre	A lancer
Hotes d'extraction x 3	A lancer
Contrat de maintenance des extincteurs	A lancer
Module enfance avec Berles Lévynah	A lancer
Contrat de désinfection du restaurant scolaire	A lancer
Contrat de maintenance herloge et paratonnerre de l'église	A lancer

Investissement

TRAVAUX	DATE DE LANCEMENT
Pack office bureau directrice école	A lancer
Logiciel enfance (matériel de pointage, prestations informatiques, formation)	A lancer
Adhésifs pour les vitres Salle Annexe	A lancer
Plomberie sanitaire Salle Annexe	A lancer
Bavette ah, rue d'Anjou	A lancer
Organigramme clé pour les bâtiments communaux	A lancer
Extension WIFI MCL et Salle Annexe	A lancer
Extension WIFI Maison des Associations et au canal	A lancer
Impasse St Crepin, création d'un bateau (passage PNR)	A lancer
Sanisette toilettes rue Cheneveau	A lancer
Terrassement pour Sanisette	A lancer
Installation de l'électricité pour les Sanisette	A lancer
Matériel et outillage de voirie	A lancer
Portemanteaux pour la MCL	A lancer
Cintres en bois antivol	A lancer
Matériel sportif pour les écoles	A lancer
Total :	

IV. VIE SCOLAIRE / COMMUNICATION

- Modification du règlement des locations des salles

Le Conseil Municipal a fait ajouter deux nouveaux points au règlement d'utilisation de la M.C.L. et de la Salle Annexe à savoir :

ARTICLE 10 :

- **Les associations culturelles, sportives et de loisirs** (hors associations scolaires) ont le droit à une location annuelle gratuite d'une journée (M.C.L. ou salle annexe), ainsi qu'un tarif réduit par an de 75 € pour une journée de location (M.C.L. ou salle annexe), que cela soit pour une manifestation payante ou non payante. Toute journée supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.
- **Les écoles ou associations scolaires** (OGEC, APEL, APEC) seront considérées comme une même entité et ont le droit à deux locations gratuites d'une journée par an (M.C.L. ou salle annexe), ainsi que 2 tarifs réduits par an de 75 € pour une journée de location (M.C.L. ou salle annexe). Toute journée supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

ARTICLE 11 : Les associations Vezinaises qui souhaitent organiser une galette des rois bénéficieront d'une **gratuité journalière** sur une salle uniquement. La manifestation devra se dérouler **entre le 1^{er} et 31 janvier inclus**, sous réserve de disponibilité. En dehors de cette période, le tarif normal s'appliquera.

Néanmoins, les associations n'organisant pas de galette des rois pourront bénéficier de la gratuité pour une Assemblée Générale dans une des deux salles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide d'adopter le nouveau règlement des locations des salles.

- Mise en place de nouvelles modalités tarifaires pour la location de salle selon les événements organisés par les associations

Monsieur Le Maire souhaite que certaines associations bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles communales pour l'organisation de certains événements :

Les Baladins	Gratuité de 2 jours dans l'année pour leurs représentations théâtrales
Bibliothèque Marque-Pages	Gratuité pour toutes les manifestations
L'Amicale des Donneurs de Sang	Gratuité pour toutes les collectes (dans les deux salles)
U.N.C	Gratuité pour le pique-nique de leur Assemblée Générale
Club de l'Espérance	Mise à disposition de la Salle Annexe tous les mercredis de l'année de 12 h 00 à 20 h 00. Mise à disposition de la M.C.L. gratuitement pour le goûter de Noël, si organisé uniquement en semaine
Chloro'Fil	Mise à disposition gratuite des salles pour organiser leurs événements. Il faudra au préalable, que la Mairie donne son accord en fonction de la disponibilité ou non des salles souhaitées.

V. PERSONNEL

- Mise à disposition d'un agent communal

Monsieur le Maire explique que la commune de Nuaille requiert les fonctions d'un agent technique pour le démontage de ses illuminations ; leur agent étant en arrêt de travail.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de prendre acte de la mise à disposition d'un agent de la collectivité au profil de la commune de Nuaille, moyennant remboursement des heures effectuées à hauteur de 22 € de l'heure charges comprises.

Pour information : dans le cas de la mise à disposition d'un agent communal, il faudra systématiquement effectuer une délibération, un arrêté et une convention avec la commune concernée.

VI. VIE POLITIQUE

- Procuration postale pour la remise sécurisée des cartes nationales d'identité en Mairie

Le Conseil Municipal donne son accord pour que les agents dénommés ci-dessous puissent délivrer les cartes nationales d'identités aux administrés :

- Monsieur Nicolas JACOT
- Madame Nadège ONILLON
- Madame Béatrice COUEDOR
- Monsieur Pierre HERBRETEAU

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter le bien suivant :

- Rue du Pont (AI 154)

- Courrier de réponse aux habitants du Square Des Jardins

En date du 26 décembre 2018, les habitants du square Des Jardins ont adressé un courrier faisant l'objet de plusieurs demandes.

Monsieur Arnaud MURZEAU, Adjoint à l'Urbanisme, leur a fait réponse en leur expliquant que la pose d'un miroir allait être chiffrée ainsi qu'un panneau de voie sans issue. De plus, le SIEMML devra revoir l'implantation des candélabres. De même, des travaux de voirie sont programmés pour le deuxième semestre 2019.

- Courrier du Club de l'Espérance

Dans un courrier adressé au Mairie de Veziens, le Club de l'Espérance remercie la Municipalité pour la location gratuite des salles accordée pour son bal du 16 juin 2019. Le Club remercie également toutes les réponses favorables de la Municipalité qui leur ont été accordées pour l'année 2018.

- Robinet école de l'Evre

Le week-end 19-20 janvier dernier, le robinet extérieur de l'école publique est resté en marche. En effet, des personnes mal intentionnées ont occupé illégalement la cour durant le week-end. Face à ces faits, les agents techniques devront enlever la tête de robinet afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

La séance est close à 20 h 15.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 20 février 2019 à 18h 30

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

